



2021-04-34

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PHILIBERT

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Philibert tenue à huis clos par vidéoconférence ce 6 avril 2021 à 19 heures.

Sont présents à cette séance :

Siège #3 - France Loignon
Siège #4 - Marie-Jeanne Ouellet
Siège #5 - Louison Busque
Siège #6 - René Drouin

Sont absents à cette séance:

Siège #1 - Louise Gilbert
Siège #2 - Poste vacant

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, François Morin.

Mme Maryse Nadeau, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2021-04-35

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Séance ordinaire du 2 mars 2021

4 - COURRIER ET CORRESPONDANCE

5 - VOIRIE

5.1 - Rapport de l'employé de voirie

5.2 - Chemin à double vocation - MTMDET

5.3 - Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL) - MTMDET

5.4 - Scellement des fissures

5.5 - Traçage des lignes - Rang Langevin, Rang Fernand Bégin et Route Sainte-Aurélie

6 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE

- 6.1 - Compte-rendu de la dernière réunion de la Régie Intermunicipale
- 7 - TRAVAUX PUBLICS-AQUEDUC-ÉGOUTS
 - 7.1 - Réseau de distribution de l'eau potable
 - 7.2 - Raccordement du nouveau puits P1 2019 - Suivi de la demande de CA
- 8 - RUE PRINCIPAL / AQUEDUC / TECQ
 - 8.1 - Suivi du programme sur la TECQ 2019-2023
 - 8.2 - FIMEAU - Infrastructures d'eau potable
- 9 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE
 - 9.1 - Rapport mensuel d'activités du mois courant
 - 9.2 - Monitrices et aide-moniteur camp d'été 2021
 - 9.3 - Terrain de jeux - Camping Luciole
 - 9.4 - Fonds culturel 2021
 - 9.5 - Fonds Accessibilité (FA) - Suivi de la rénovation du chalet des loisirs
- 10 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
 - 10.1 - Compte-rendu de la dernière réunion de la MRC
 - 10.2 - Émission des permis et certificats
 - 10.3 - Nouvelle conduite d'eau potable - Demande d'exclusion CPTAQ
 - 10.4 - Raccordement du nouveau puits - Demande d'exclusion CPTAQ
- 11 - INFRASTRUCTURES MUNICIPALES
 - 11.1 - Suivi des infrastructures municipales - PGAM
- 12 - FINANCES-GESTION DES SERVICES
 - 12.1 - Dépôt de l'état des revenus et dépenses et comptes du mois
 - 12.2 - Dépôt des états financiers 2020 - Firme Blanchette Vachon, comptables
- 13 - SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 13.1 - Application 2.0 et Relevé des activités à compléter - Priorités StratJ
- 14 - LÉGISLATION
 - 14.1 - Règlement no 329 relatif à la numérotation des immeubles
 - 14.2 - Demande de dérogation mineure - 629, rang Fernand Bégin - Lot 3123672
- 15 - SUJETS SANS RÉOLUTION
- 16 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 17 - VARIA
 - 17.1 - Tonte de gazon 2021
 - 17.2 - Escouade Canine MRC 2017 - Système téléphonique
 - 17.3 - Internet Chalet des loisirs
- 18 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur Louison Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté tel quel.

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2021-04-36

3.1 - Séance ordinaire du 2 mars 2021

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue à huis clos par vidéoconférence le 2 mars dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

En conséquence,

Il est proposé par madame Marie-Jeanne Ouellet, appuyé par monsieur René Drouin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2021, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

4 - COURRIER ET CORRESPONDANCE

5 - VOIRIE

5.1 - Rapport de l'employé de voirie

2021-04-37

5.2 - Chemin à double vocation - MTMDET

CONSIDÉRANT que la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

CONSIDÉRANT que les critères du programme d'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés ;

CONSIDÉRANT que le ministère des Ressources Naturelles et les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la municipalité de St-Philibert, l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre de camions annuels qui empruntent les routes locales 1 ou 2 à compenser ;

CONSIDÉRANT que la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d'une nouvelle demande de compensation ;

CONSIDÉRANT que l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd de l'année en cours.

Nom des chemins sollicités	Longueur à compenser (km)	Ressource transportée	Nombre de camions chargés/an
Route Ste-Aurélie	0.85 km	Billes, copeaux, résidus, bois finis	20 000
Rang Langevin	1.493	Billes, copeaux, résidus, bois finis	20 000

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Louison Busque, appuyé par madame Marie-Jeanne Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de St-Philibert demande au ministère des transports une compensation pour l'entretien des chemins à double vocation ci-dessus mentionnés et ce, sur une longueur totale de 2,343 km.

2021-04-38

5.3 - Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL) - MTMDET

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports a versé une compensation de 75 137 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2020;

CONSIDÉRANT que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

CONSIDÉRANT que le conseil doit attester de la véracité des frais engagés et qu'ils l'ont été sur les routes locales dont la responsabilité incombe à la Municipalité de Saint-Philibert;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur René Drouin, appuyé par madame France Loignon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Philibert atteste de la véracité des frais engagés et du fait qu'ils l'ont été sur des routes locales et des éléments des ponts, dont la responsabilité incombe à la Municipalité à l'égard de la compensation versée de 75 137 \$ pour l'année civile 2020 pour des dépenses réelles de 104 844 \$.

2021-04-39

5.4 - Scellement des fissures

ATTENDU QUE la Municipalité de St-Philibert a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et, le cas échéant, que celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale/triennale du Plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la Municipalité de St-Philibert s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

ATTENDU QUE la Municipalité de St-Philibert choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante: l'estimation détaillée du coût des travaux; l'offre de services détaillant les coûts (gré à gré); le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres).

ATTENDU QUE le chargé de projet de la municipalité, Mme Maryse Nadeau, directrice générale, agit à titre de représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de madame France Loignon, appuyée par madame Marie-Jeanne Ouellet, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de St-Philibert autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Copie conforme

Ce 7^e jour du mois d'avril 2021

2021-04-40

5.5 - Traçage des lignes - Rang Langevin, Rang Fernand Bégin et Route Sainte-Aurélie

CONSIDÉRANT que le marquage de lignes sur les routes municipales doit être effectué afin d'assurer la sécurité des utilisateurs;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues des firmes Durand Marquage et Ass. Inc. et Lignco Dura-Ligne Inc. pour réaliser ces travaux sur une longueur de 20 910 mètres linéaires sur les rangs Fernand Bégin, Langevin et route Sainte-Aurélie, soit:

-Durand Marquage et Associés Inc. : 0.27\$/mètre linéaire, soit 5 645.70\$ plus taxes,;

-Lignco Dura-Lignes Inc. : 0.39\$/mètre linéaire, soit 8 154.90 \$ plus taxes;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame France Loignon, appuyé par madame Marie-Jeanne Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la soumission de Durand Marquage et Associés Inc. au montant de 5 645.70\$ plus taxes.

6 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE

6.1 - Compte-rendu de la dernière réunion de la Régie Intermunicipale

7 - TRAVAUX PUBLICS-AQUEDUC-ÉGOUTS

7.1 - Réseau de distribution de l'eau potable

7.2 - Raccordement du nouveau puits P1 2019 - Suivi de la demande de CA

8 - RUE PRINCIPAL / AQUEDUC / TECQ

8.1 - Suivi du programme sur la TECQ 2019-2023

2021-04-41

8.2 - FIMEAU - Infrastructures d'eau potable

CONSIDÉRANT le protocole d'entente relatif à l'aide financière dans le cadre du sous-volet 1.1. du programme Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau;

CONSIDÉRANT que la municipalité a pris connaissance dudit document établissant les droits et les obligations relatifs aux travaux subventionnés;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Marie-Jeanne Ouellet, appuyé par madame France Loignon que la municipalité autorise sa signature;

QUE monsieur le maire soit signataire dudit protocole.

9 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE

9.1 - Rapport mensuel d'activités du mois courant

2021-04-42

9.2 - Monitrices et aide-moniteur camp d'été 2021

CONSIDÉRANT que la municipalité désire engager deux monitrices et un aide-moniteur pour le camp d'été 2021;

CONSIDÉRANT que Catherina Loignon, Marykim Gilbert et Édouard Loignon ont manifesté leur intérêt pour l'emploi;

CONSIDÉRANT que le taux horaire des monitrices et du moniteur sera comme suit:

- Le taux horaire de Catherina Loignon sera de 15.50\$. Monitrice d'été à l'emploi de la municipalité depuis déjà 5 ans, Catherina connaît très bien les enfants et les installations;

- Le taux horaire de Marykim Gilbert sera de 15.00\$. Monitrice d'été à l'emploi de la municipalité depuis 1 an, Marykim connaît très bien les enfants et les installations;

- Le taux horaire d'Édouard Loignon sera de 14.50\$. Aide-moniteur depuis déjà 3 ans, Édouard connaît très bien les enfants et les installations;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Louison Busque, appuyé par monsieur René Drouin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'engager Catherina Loignon, Marykim Gilbert et Édouard Loignon comme monitrices et aide-moniteur pour le camp d'été 2021 au taux horaires indiqués ci-haut.

QUE l'embauche de ces employés soit conditionnelle à ce qu'il y ait un camp d'été 2021.

2021-04-43

9.3 - Terrain de jeux - Camping Luciole

CONSIDÉRANT que la municipalité désire faire la location de la piscine du site de Camping Luciole pour les activités du camp de jour;

CONSIDÉRANT que l'accès au terrain de jeux ainsi qu'au mini-put est inclut dans le montant de la location de la piscine du Camping Luciole;

CONSIDÉRANT que l'augmentation du coût de la location pour l'été 2021 passe de 400.00\$ à 435.00\$;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame France Loignon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le montant de 435.00 \$ pour la location de la piscine et l'accès au terrain de jeu du Camping Luciole pour l'été 2021.

QUE la location de la piscine et l'accès au terrain de jeux soient conditionnels à ce qu'il y ait un camp d'été 2021.

2021-04-44

9.4 - Fonds culturel 2021

CONSIDÉRANT que la municipalité veut se prévaloir du programme du fonds culturel 2021 afin faire réaliser une journée de rassemblement intergénérationnelle;

CONSIDÉRANT que le montant maximal de l'aide financière ne peut excéder 80% du coût total du projet;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit s'impliquer et investir un montant de 1 099\$ afin de réaliser ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Jeanne Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Philibert autorise le dépôt de la demande d'aide financière du programme du fonds culturel 2021 pour réaliser une journée intergénérationnelle pour tous ces citoyens, afin de briser l'isolement en

socialisant et se retrouver entre amis.

ET que la directrice générale soit autorisée à signer tous les documents.

2021-04-45 9.5 - Fonds Accessibilité (FA) - Suivi de la rénovation du chalet des loisirs

CONSIDÉRANT la continuité des travaux de réfection du Chalet des loisirs avec le Fonds d'Accessibilité pour personnes à mobilité réduite;

Il est proposé par madame France Loignon et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder au remplacement de portes supplémentaires (3 200,00\$), remplacement de l'éclairage actuel des locaux par des lumières DEL avec cadres (3 037,00\$) ainsi que de l'isolation du plafond et pose de styrovent (2 000,00\$).

10 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

10.1 - Compte-rendu de la dernière réunion de la MRC

10.2 - Émission des permis et certificats

2021-04-46 10.3 - Nouvelle conduite d'eau potable - Demande d'exclusion CPTAQ

Point remis à la prochaine séance.

2021-04-47 10.4 - Raccordement du nouveau puits - Demande d'exclusion CPTAQ

Point remis à la prochaine séance.

11 - INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

11.1 - Suivi des infrastructures municipales - PGAM

12 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

2021-04-48 12.1 - Dépôt de l'état des revenus et dépenses et comptes du mois

Il est proposé par madame Marie-Jeanne Ouellet, appuyé par monsieur Louison Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des comptes à payer d'une somme de 70 769,12 \$ et d'autoriser leur paiement.

- Comptes à payer 63 659,54 \$
- Salaires nets versés 5 365,78 \$
- Remises d'employeur 1 743,80 \$
- Total 70 769,12 \$**

Administration : chèque no. C2100033 à C2100050, L2100014 à L2100019, V2012 à V2014

Salaires : chèque no. D2100023 à D2100033

2021-04-49 12.2 - Dépôt des états financiers 2020 - Firme Blanchette Vachon, comptables

La directrice générale dépose le Sommaire de l'information financière consolidée pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2020.

Un surplus des revenus sur les dépenses de 85 540.00\$ a été enregistré.

Les documents officiels seront envoyés au Ministère des Affaires Municipales avant le 30 avril prochain par la firme Blanchette-Vachon, comptables.

13 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

13.1 - Application 2.0 et Relevé des activités à compléter - Priorités StratJ

L'application 2.0 de StratJ est disponible pour utilisation.

14 - LÉGISLATION

2021-04-50

14.1 - Règlement no 329 relatif à la numérotation des immeubles

CONSIDÉRANT QU'il y a lacune au niveau de l'identification des numéros civiques des immeubles de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 67, paragraphe 5 (2005, chap. 6) de la Loi sur les compétences municipales, la Municipalité peut adopter un règlement pour régir le numérotage des immeubles;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil est d'avis que l'installation de panneaux indiquant le numéro civique de tous les immeubles s'avère être un outil essentiel pour améliorer le temps de réponse des services d'urgence ;

PAR CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur René Drouin, appuyé par monsieur Louison Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le règlement no 329 relatif à la numérotation des immeubles de la municipalité de Saint-Philibert.

2021-04-51

14.2 - Demande de dérogation mineure - 629, rang Fernand Bégin - Lot 3123672

CONSIDÉRANT la pandémie actuelle et le fait que le CCU ne pouvait pas tenir de réunion en présentiel;

CONSIDÉRANT qu'il a été décidé à l'unanimité des membres de ce comité de procéder par courriel.

CONSIDÉRANT que tous les membre du CCU ont pris connaissance des documents fournis par les demandeurs;

CONSIDÉRANT que les demandeurs désirent construire un garage de 32.75 m², soit plus de 80% de la superficie maximal du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT que les membres du CCU en sont venus à la conclusion que construire un garage dont les dimensions respectaient notre règlement de construction ne permettait pas l'usage attendu par les demandeurs;

CONSIDÉRANT que l'acceptation de cette dérogation mineure ne peut pas porter atteinte au voisinage;

PAR CONSÉQUENT, le CCU recommande au conseil d'accepter la demande de dérogation mineure pour la construction d'un garage de plus de 80% de la superficie au sol maximale du bâtiment principal, soit de 32.75 m2 au lieu de 28.58 m2 maximum.

Proposé par monsieur René Drouin et résolu à l'unanimité des conseillers présents.

15 - SUJETS SANS RÉOLUTION

16 - PÉRIODE DE QUESTIONS

17 - VARIA

2021-04-52 17.1 - Tonte de gazon 2021

Il est proposé par monsieur Louison Busque et accepté à l'unanimité des conseillers présents de publier l'offre de service pour la tonte de gazon 2021 des terrains de la Municipalité de Saint-Philibert.

2021-04-53 17.2 - Escouade Canine MRC 2017 - Système téléphonique

CONSIDÉRANT les avantages de l'implantation d'un système d'appel téléphonique afin que les citoyens puissent rejoindre directement l'Escouade Canine MRC 2017 et ce 7 jours sur 7, 24h/24;

CONSIDÉRANT que la compagnie en charge des appels se nomme CITAM;

CONSIDÉRANT que les tarifs sont de 0.15\$ par capita, donc au prorata de la population;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Marie-Jeanne Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser une entente avec Escouade Canine MRC 2017 pour l'installation d'un système téléphonique automatique (CITAM) au coût annuel de 52,80\$, plus un montant de 75,00\$ non récurrent pour l'ouverture du dossier.

2021-04-54 17.3 - Internet Chalet des loisirs

CONSIDÉRANT que la municipalité désire faire installer l'internet haute vitesse au Chalet des loisirs;

CONSIDÉRANT que Telus offre la fibre optique au montant de 60\$/mois;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Marie-Jeanne Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander à Telus de faire l'installation de la fibre optique au Chalet des loisirs.

2021-04-55 18 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur Louison Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents que cette séance ordinaire tenue à huis clos par vidéoconférence soit levée.

Adoptée unanimement

Fermeture à 20h15

François Morin, maire

Je, François Morin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.